



## AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

**AVIS PUBLIC** est, par la présente, donnée par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière, que lors d'une séance ordinaire tenue le 4 décembre 2023, le conseil a adopté par résolution le **règlement numéro 222-2023 Constituant un comité consultatif d'urbanisme (CCU)**.

Ce règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 444, rang Saint-Antoine à Saint-Gérard-Majella aux heures normales de bureau, sauf les jours fériés, ou sur le site internet sous la rubrique «Règlements et lois» : <http://saintgerardmajella.ca/?page=bur-reg>

Ce règlement entre en vigueur immédiatement.

Donné à Saint-Gérard Majella, ce 13e jour du mois de décembre 2023.



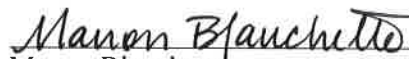
Manon Blanchette

Directrice générale et greffière-trésorière

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Manon Blanchette, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Gérard-Majella, certifie par la présente avoir publié le présent avis, en affichant une copie certifiée de celui-ci conformément à la loi.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 13 décembre 2023.



Manon Blanchette

Directrice générale et greffière-trésorière